

PROCES VERBAL DU 23 MAI 2012

SOMMAIRE

12/82 - Exercice 2012 -Décisions modificatives n°1 - Budget général .	12
12/83 - Approbation du compte administratif - Exercice 2011 - Budget principal	13
12/86 - Approbation du compte administratif - Exercice 2011 - Budget annexe des parkings	22
12/84 - Détermination du résultat compte administratif -Exercice 2011 - Budget principal	23
12/85 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2011 - Budget général	23
12/87 - Détermination des résultats compte administratif 2011 - Budget annexe des parkings	24
12/88 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2011 - Budget annexe des parkings	24
12/89 - Permission générale d'occupation du domaine public par le SEDIF et Véolia Eau d'Ile de France SNC	25
12/90 - Avenants n°3 et 4 à la délégation de service public de la restauration collective avec Avenance Enseignement Santé	25
12/91 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale	26
12/92 - Création d'une vacation au sein du service logement	26
12/93 - Revalorisation de la participation des familles au titre des études surveillées - Année 2012/2013	29
12/ 94 - Mise en place d'un service de paiement en ligne des prestations crèche, accueil de loisirs, portion payante de cantine, ateliers du soir .	30
12/95 - Convention d'habilitation informatique dénommée HI ME EAJE ALSH 2012 concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de la CAF	

des informations relatives au fonctionnement et aux disponibilités au sein des structures d'accueil petite enfance	31
12/96 - Masters de pétanque - Convention de partenariat avec l'Amicale club des boulistes	31
12/97 - Convention de partenariat avec l'association Nogent amitiés internationales Beauté Plaisance pour la mise en place d'un séjour à Siegburg organisé par le service sport jeunesse	32
12/98 - Adhésion au syndicat mixte du secteur central du Val de Marne - Infocom 94 de la commune de Mandres les Roses	34
12/99 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	34

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 23 mai 2012

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Dans un premier temps, avant de faire l'appel, j'ai eu deux ou trois coups de fil de quelques uns de nos collègues, répartis harmonieusement autour de la table, qui vont arriver dans le quart d'heure. Pour ne pas vous faire perdre de temps, je vais déjà commencer par un certain nombre de communications. Ensuite, nous passerons à l'ordre du jour. Toutes ces communications vous seront remises tout à l'heure de façon que vous ayez tous les textes.

La première communication pour laquelle j'avais pris un engagement, est celle concernant la Cité d'affaires Nogent Baltard. Lors du Conseil municipal du 23 janvier dernier, je vous informais des démarches précontentieuses et contentieuses d'un certain nombre de requérants à l'encontre de cinq permis de construire déposés par la société Eiffage dans le cadre du projet Cité d'affaires Nogent Baltard. Aujourd'hui, je poursuis mon travail de communication, devant vous mais aussi vis-à-vis des Nogentais. Je fais cette démarche pour délivrer un point précis des procédures contentieuses en cours et vous informer des perspectives d'évolution de ce dossier.

Le premier point est la situation juridique. Par une requête enregistrée aux greffes du tribunal administratif de Melun le 9 novembre 2010, des requérants au nombre de neuf, ont demandé l'annulation des délibérations du Conseil municipal 10/170 et 10/171 du 8 octobre 2010 relatives à l'approbation du bilan de la concertation et le dossier de déclaration de projet pour la réalisation de travaux d'aménagement du pôle multimodal Nogent Baltard. Ce dossier de déclaration de projet valait mise en compatibilité du POS, après enquête publique qui avait été jugée, par le commissaire enquêteur, valable. Depuis, des mémoires ont été échangés, mais le recours reste pendant. Il convient également de noter qu'un recours en référé suspension contre cette délibération a fait l'objet d'une ordonnance de rejet par le tribunal administratif le 23 novembre 2010. Cinq des six permis de construire de la société Eiffage ont fait l'objet d'un recours contentieux de trente requérants, qui s'est soldé par une ordonnance de rejet du tribunal

administratif de Melun du 4 mai 2012 pour irrecevabilité. Cette ordonnance a été motivée en raison de l'absence de production par les requérants des documents attaqués malgré une demande de régularisation du tribunal. Les requérants disposent d'un délai de deux mois pour former un appel devant la Cour administrative d'appel de Paris à compter de la notification de l'ordonnance. Il convient de noter en revanche qu'un recours en référé suspension contre ces mêmes permis de construire avait déjà été rejeté par une ordonnance du tribunal administratif du 1^{er} février 2012. En résumé, sur quatre recours, trois ont déjà été rejetés par le tribunal administratif et nous entrons maintenant dans la période d'appel vis-à-vis de la dernière décision du tribunal administratif.

Les perspectives, très rapidement. La discussion annoncée lors de la communication du 23 janvier 2012 ont bien eu lieu et se poursuivent. Elles ont permis une évolution du projet, notamment en matière de logement avec, pour conséquence prévisible, une diminution des recettes pour la commune et le Conseil général liée à la fiscalité de l'urbanisme. Je tiens à vous rappeler aussi un autre point important. Concernant les permis qui pourraient être des permis modificatifs tenant compte des discussions qui ont lieu et qui ont eu lieu, il se trouve que la réforme sur les surfaces de plancher est applicable depuis le 1^{er} mars 2012. Elle touchera donc les permis de construire modificatifs. Cela veut dire que nous nous retrouverons dans une requalification des surfaces puisque la SHON et la SHOB ont disparu. Ce sont maintenant les surfaces de plancher qui sont prises en compte. La commune reste donc déterminée, vous l'avez compris à faire aboutir ce projet qui aura des effets forcément bénéfiques sur le paysage urbain : l'emploi, l'activité économique, les commerces et en matière de recettes fiscales et les discussions bien sûr en cours. Une présentation du projet amendé vous sera effectuée lors du Conseil municipal du 9 juillet prochain, cela aussi j'en prends l'engagement, après une réunion d'échange avec nos partenaires. En tout état de cause, les recours contre ce projet nous ont fait perdre beaucoup de temps et, aujourd'hui, la date de commencement des travaux la plus réaliste serait la fin du premier semestre 2013.

Voilà ce que je voulais vous déclarer, sans ouvrir bien sûr un quelconque débat. C'est la position actualisée dans ce contentieux. J'espère qu'un certain nombre de réalités et de réalismes présideront à la suite de ces évènements.

C'était la première communication.

La deuxième que je souhaitais que nous fassions, Monsieur DAVID, c'est une communication là aussi sur l'urbanisme. Je vous laisse prendre la parole.

M. DAVID.- Monsieur le Maire, je voudrais faire une communication à l'ensemble de mes collègues sur un point sur l'avancement du PLU et la mise en place de la majoration de 30 % des droits à construire. En ce qui concerne le PLU, vous savez que l'élaboration du PLU est dans sa phase diagnostic. Un premier document a été produit par le cabinet d'études et nous a été remis il y a quelques semaines. Toutefois, des modifications ont été demandées au prestataire de la ville qui est le groupement Citadia. Des éléments complémentaires tels que l'évolution du Grand Paris et l'évolution du schéma directeur de la région parisienne Ile de France seront revus. Alors, Citadia que nous rencontrons maintenant régulièrement, doit nous remettre ce document corrigé, si je puis dire, courant juillet. Et donc, le diagnostic définitif sera présenté à l'ensemble des membres du Conseil municipal au mois de septembre et préalablement un comité de pilotage...

M. le Maire.- Dans une réunion exceptionnelle, sans public. Ce sera une réunion de travail de l'ensemble du Conseil municipal.

M. DAVID.- Exactement. C'est le comité de pilotage qui sera élargi à l'ensemble des membres.

M. le Maire.- A tout le monde.

M. DAVID.- Par ailleurs, je voudrais parler de la mise en place de la majoration de 30 % des droits à construire. En mars dernier, le Parlement votait une loi instituant, sur la majorité du territoire français, la majoration de 30 % des droits à construire. Les collectivités territoriales dotées de la compétence urbanisme, ce qui est le cas pour Nogent, ont la possibilité de s'opposer pour tout ou partie de leur territoire à l'application de ce dispositif. Pour cela, il est nécessaire au préalable de préparer une note d'information à la population et de la mettre à la disposition du public. Il y a un processus très particulier et très strict. Ensuite, le Conseil municipal, avant la date butoir du 23 décembre 2012, votera un projet de délibération fixant la position de la municipalité vis-à-vis de ce dispositif. Le planning prévu est le suivant. Le vote d'une délibération du Conseil municipal également le 9 juillet, comme l'a retenu M. le Maire, fixant les modalités de l'information publique. Ensuite, une information publique qui débutera mi-septembre 2012. Et le vote de la

délibération du Conseil municipal aura lieu donc au plus tard au mois de décembre 2012, définissant la position.

Voilà, merci.

M. le Maire.- Merci.

Vous avez compris que ce dispositif nécessite une étude qui permettra de mesurer son impact sur les différentes zones qui sont contenues dans le plan d'occupation des sols. Ensuite, nous présenterons les conclusions au niveau du Conseil municipal, en réunion de travail et puis nous le mettrons non pas à l'enquête publique, parce que la loi ne parle pas d'enquête publique, mais elle parle de consultation de la population. Cela veut dire que nous trouverons un moyen de faire quelque chose qui ressemble à une enquête publique, mais qui permettra de consulter un maximum de personnes. Mon intention est d'avoir aussi, en relais, l'ensemble des conseils de quartier pour qu'ils puissent aussi se prononcer sur ce dispositif. Je ne vous dirai pas à titre personnel, et M. DAVID ne le fera pas non plus, ce que nous pensons de ce dispositif. Il sera temps, le moment venu, d'en discuter et pour chacun d'entre nous de faire valoir sa position.

Deux ou trois autres communications que devait nous faire M. RASQUIN et que Mme DELANNET va faire en lieu et place.

M. RASQUIN.- Bonsoir. C'est la Course pédestre de Nogent Baltard. La Course pédestre Nogent Baltard, organisée par l'UAI Nogent en partenariat avec la ville, s'est déroulée dans d'excellentes conditions météorologiques et de participation dimanche 13 mai dernier. Nous avons retrouvé cette année la fameuse descente dans le parc de la Maison des artistes, si prisée des 300 concurrents de cette épreuve. D'excellentes performances ont été réalisées, notamment par deux athlètes de notre ville jumelle Boleslawieck, qui ont remporté la victoire dans leur catégorie. Comme il y a deux ans, l'animation sur le stade était assurée par le Bing Band de Siegburg qui a également offert un concert aux Nogentais, le samedi matin au kiosque de l'Europe. Le succès de cette manifestation sportive a été obtenu avec l'aide précieuse des services des sports, des services techniques, de la police municipale et du comité de jumelage ainsi que de nombreux bénévoles de l'UAI, du club Beauté Plaisance et du Quadrille de Nogent. L'efficacité de la synergie entre les services municipaux et les associations nogentaises, qu'elles soient sportives, sociales ou culturelles, n'est manifestement plus à démontrer dans la réussite d'un événement comme la Nogent Baltard.

C'est un travail d'équipe effectué dans la bonne humeur et la convivialité qui est la clef du succès d'une telle entreprise. Que tous les participants, organisateurs et athlètes en soient remerciés et rendez-vous à l'année prochaine, le dimanche 12 mai 2013, pour la 5^{ème} édition de ce défi nogentais.

C'est très sportif !

Evènement sportif Stade en fête. C'était la deuxième édition de l'évènement sportif Stade en fête, impulsé par M. le Maire, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions aussi et de participation, samedi 12 mai dernier de 14 à heure 18 heures. Le succès de cette manifestation organisée par le service des sports, a, cette année encore été obtenu avec l'aide précieuse d'une douzaine d'associations sportives nogentaises. Ainsi, de belles animations pédagogiques participatives ont été réalisées, notamment dans des disciplines innovantes comme le roller. Environ 300 familles ont ainsi pu profiter de cette fête des sports, notamment pour découvrir le stade sous la Lune Alain Mimoun et ses nombreux équipements sportifs. Cela, dans la bonne humeur et la convivialité qui est la signature du sport pour tous. L'efficacité du rôle fédérateur du service des sports auprès des associations sportives nogentaises favorise donc, de manière significative, la mise en place d'évènements sportifs gratuits pour tous. Que toutes les associations sportives, organisateurs et service fêtes et cérémonies soient remerciés pour cette réussite partagée avec la population et rendez-vous à l'année prochaine, là ce sera le samedi 11 mai 2013, pour la troisième édition de Stade en fête.

M. le Maire.- Très bien.

Et pour terminer, une soirée très réussie, la soirée des talents qui s'est déroulée le samedi 12 mai, tout récemment.

Mme DELANNET.- C'était la première édition de l'évènement culturel Soirée des talents. Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions le samedi 12 mai dernier à la Scène Watteau. Le succès de cette manifestation impulsée et organisée par le pôle jeunesse dans une salle comble, a été obtenu avec l'aide précieuse d'une douzaine de jeunes talents des différents quartiers de Nogent. L'objectif était de promouvoir de jeunes talents et de les mettre en scène lors d'une soirée spectacle autour de la musique, du chant, de la danse. On a même eu de la lecture. Environ 400 personnes ont ainsi pu profiter de cette Fête des talents dans la bonne humeur et la convivialité, sous l'œil bienveillant de

M. le Maire et de ses collaborateurs. L'efficacité du rôle fédérateur du pôle jeunesse auprès des jeunes collégiens favorise donc de manière significative la mise en place d'évènements culturels gratuits pour tous. Que tous les jeunes talents, les organisateurs et les services municipaux ainsi que la MJC soient remerciés pour cette réussite partagée avec la population et rendez-vous à l'année prochaine.

M. le Maire.- Très bien.

Avant d'enchaîner sur une autre communication, puisque nous sommes amenés à préciser un certain nombre de points qui apparaissent périodiquement dans un quotidien départemental qui se fait le relais complaisant d'un certain nombre de critiques, voire de mauvaises querelles ou de fausses polémiques, je voudrais parler d'une nouvelle que j'ai découverte cet après-midi. Il apparaissait, sur un site que nous connaissons bien à Nogent, que l'ordre du jour du Conseil municipal était absent du site de la ville. C'est totalement faux, puisque je l'ai vu, personnellement, le jour où il fallait qu'il soit sur le site. Et puis, il y a un commentaire d'un de nos collègues disant que, dorénavant, les conseillers municipaux ne reçoivent plus que d'énormes dossiers papier.

Je voulais simplement préciser une chose. Nous avons décidé de continuer à envoyer les dossiers du Conseil municipal sous forme papier, tout en indiquant une adresse où vous pouvez sortir l'ensemble des dossiers du Conseil municipal avec, bien sûr, comme nom d'utilisateur le nom du conseiller municipal et un mot de passe qui vous a été donné. Nous sommes dans une période intermédiaire avant celle qui consistera à ne plus envoyer de documents papier, mais bien d'envoyer un DVD plus un mot de passe, ce qui permettra de ne plus avoir à distribuer du papier aux conseillers municipaux. Rien n'a donc changé, bien au contraire. Nous avançons dans le processus qui a été retenu. Je ne comprends pas ce type de remarque qui n'est pas cohérent et surtout aussi, qui ne peut pas ignorer les décisions qui ont été prises et qui sont en train d'être mises en application.

La dernière fantaisie vient des pavés granit utilisés pour l'aménagement des abords du secteur de la Petite Italie. Si je m'écoutais, je ne ferai aucune mise au point dans la mesure où nous n'avons pas à justifier ce type de décision qui est passée dans les structures et dans les organes habilités du Conseil municipal. Je pense aux réunions d'appel d'offres, aux réunions pour lesquelles un compte rendu est fait lorsque nous ouvrons des plis et nous analysons des offres. Il n'empêche que l'on

ne peut pas entendre et voir écrit dans un quotidien local des choses comme celles que j'ai vues par deux fois. Je voulais donc rappeler un certain nombre de points.

(Projection)

L'architecture de l'ensemble immobilier de la Petite Italie s'inspire, comme vous le savez, de celle que l'on retrouve dans la région de Ferrière et du Val Nure qui sont des villes jumelées avec Nogent. Le maître d'œuvre désigné par la ville pour concevoir les aménagements urbains situés aux abords de ces nouvelles réalisations, entre parenthèses une vingtaine de logements, a recherché un matériau noble dont les coloris seraient en harmonie avec les façades colorées de la Petite Italie. Le choix avec les architectes s'est donc porté sur un pavé en granit jaune tacheté, parfaitement adapté à l'harmonie générale et à l'ambiance souhaitée dans cet aménagement, au cœur de notre ville. C'est donc ce matériau que vous avez sous les yeux, qui vient d'être posé, il n'est pas terminé, qui a été intégré au cahier des charges qui a permis d'engager une consultation d'entreprise en vue de l'attribution du marché de travaux. Bien évidemment, afin d'être conforme au Code des marchés publics, aucune prescription n'a été indiquée concernant la provenance géographique des matériaux, ce qui serait discriminatoire et anticoncurrentiel, par conséquent contraire aux règles élémentaires des marchés publics. C'est ainsi que la communauté d'agglomérations, pour un autre projet de la vallée de la Marne, a procédé pour l'aménagement du port et de la promenade de l'île de Beauté. Les entreprises qui ont répondu à notre consultation, ont été jugées sur trois critères notés sur 20 points : valeur technique 7 points, prix 8 points, délais de réalisation 5 points. Afin de proposer leurs meilleures offres, les entreprises doivent attacher une attention particulière au prix, puisque celui-ci représente 40 % de la note totale. C'est ainsi que les entreprises recherchent, comme à l'habitude sur tous les marchés que nous passons, des fournisseurs proposant les meilleures conditions sans remettre en cause la qualité des produits sur laquelle eux-mêmes s'engagent au niveau de la garantie.

Notre projet de Petite Italie prévoit un appareillage très précis en cerces. Les cerces sont la façon dont on pose ce type de pavés. C'est en fait une technique utilisée, notamment en Italie, et qui ne date pas d'aujourd'hui puisqu'elle date de l'empire romain. Elle permet de ne pas avoir de faiblesses dans l'utilisation de ces pavés dans la mesure où, lorsque l'on roule dessus, on ne les prend jamais perpendiculairement. Ils sont toujours pris en tangentiel. Ces cerces que vous voyez à l'écran, nécessitent quatre modules de pavés différents : 7 sur 7, 8 sur 8, 9 sur 9

et 10 sur 10 en 8 centimètres d'épaisseur sur les trottoirs et en 10 centimètres d'épaisseur sur la chaussée. Les producteurs européens, France notamment et Portugal, sont moins équipés que les producteurs chinois pour fabriquer des modules non standard, ce qui entraîne des prix plus élevés. Je vais vous donner les correspondances. L'écart du prix moyens entre le granit chinois et le granit portugais est de 40 % et de 52 % entre le granit chinois et le granit français le moins cher. Pour notre projet de Petite Italie qui représente une surface d'un peu moins de 700 mètres carrés, les écarts de prix des fournitures sont les suivants. Je tiens à rappeler que nous n'avons pas eu à prendre une position sur le prix des pavés, mais bien sur la proposition de l'entreprise de pavage. Le pavé chinois, prix de fourniture 45 euros environ le mètre carré. Pavé portugais, 63 euros. Le pavé français breton, un peu moins de 69 euros le mètre carré. Le pavé français des Vosges, 76 euros le mètre carré. Je vous donnerai ces documents tout de suite après. Ce qu'il faut que pour les différences de prix, par rapport au pavé dit chinois puisqu'il vient de Chine, le pavé portugais 12.000 euros de différence, le pavé breton 16.000 et le pavé français vosgien 21.000. La différence de prix en simple fourniture entre le granit chinois et le granit français le moins cher est donc d'environ 19.000 euros T.T.C. Dans notre marché, le pavé est vendu fourni et posé à un prix moyen qui est de 139 euros H.T. le mètre carré. Cela représente un montant global de 96.000 euros H.T. pour un peu moins de 700 mètres carrés. La part de la fourniture de pavé représente donc 32 % du poste pavé, les 68 % restants correspondant au coût de la main d'œuvre qui n'est pas chinoise, mais qui est française, et qui a travaillé sur ce projet globalement, comme elle l'habitude de le faire. Enfin, le montant global de lot voirie dont on parle, globalement, est de 288.374 euros H.T. Et par conséquent, la part de fourniture des pavés, 31.184, ne représente que 10 % du marché.

Le granit jaune choisi pour la Petite Italie est relativement rare en France et donc plus coûteux, surtout lorsqu'il est commandé en petites quantités. Il est plus répandu au Portugal mais, ces dernières années, il s'avère selon le paveur que la qualité est hétérogène et donc peu fiable. Un certain nombre de sinistres sont actuellement en cours dans un certain nombre de villes d'ailleurs voisines, avec ce type de granit portugais en raison de sa porosité et de friabilité notamment en cas de gel. A ce jour, aucun problème de ce type n'est à déplorer sur la qualité qui nous a été proposée par le paveur.

Par conséquent, aujourd'hui les choses sont claires. Un marché a été passé. Ce marché correspond au budget que nous avons

inscrit dans nos comptes. Et je dois avouer que, quand on veut vraiment déclencher une polémique, on utilise tous les arguments y compris comparer le prix, la différence à la sculpture parce que l'autre, nous ne la payons pas, de M. PONTICELLI qui est une personnalité qui est arrivée ici au moment de la guerre de 14-18 et qui est doit être honorée en tant que Poilu de 14-18. Comparer le prix des pavés à une statue, c'est mélanger des choses qui n'ont rien à voir. Dans un sens, nous sommes dans l'art et la culture ; dans l'autre, nous sommes dans l'aménagement urbain. Que cela plaise ou non à ceux qui ont l'habitude de ricaner lorsque l'on dit des choses qui nous semblent normales.

Puisque l'on veut faire un mauvais procès au Maire et à la Ville, je voudrais vous rappeler que le tramway de Rennes a été fait avec du pavé chinois. Que la place principale de Toulouse a été faite, et pourtant ce sont des régions où il y a du granit, avec du pavé chinois. La ville de Villiers a fait des aménagements avec du pavé chinois. La ville de Torcy a fait des aménagements avec du pavé chinois. Et la ville de Vincennes a fait, elle, elle s'est distingué, avec du pavé venant des Indes.

Je voudrais rappeler simplement que, si nous voulons privilégier les fabricants français, il faut d'abord payer plus cher mais surtout aussi peut-être retenir l'une des propositions que le président SARKOZY dans sa campagne électorale avait proposée, à savoir mettre en place une priorité européenne, c'est-à-dire en fait, favoriser des entreprises européennes dans les appels d'offres. Ce qui n'est pas le cas. Quand il a voulu lancer la taxe carbone, je me rappelle le tintamarre que l'on a entendu. Et quand il a annoncé la TVA sur les produits importés, je me rappelle aussi le tintamarre que cela a fait. Nous ne sommes pas là pour travailler en marge des lois et des réglementations. Nous sommes là pour passer des commandes d'un marché avec des caractéristiques. Nous ne pouvons pas obliger le fournisseur à choisir tel produit ou tel autre. C'est lui qui garantit les matières premières qu'il met en œuvre.

Voilà la seule chose que je pouvais dire sur cette opération, qui a fait parler beaucoup de personnes mais qui, pour moi, entre dans le jeu de tous les marchés que nous passons et qui respectent les strictes règles de passation de marchés après mise en concurrence.

Autre point, j'avais une autre communication et je crois que je vais m'arrêter-là. Mais vous l'aurez dans le document que l'on va vous distribuer. Nous avons eu un problème assez sérieux au stade puisque, dans la nuit du 17 au 18 mai, vers 3 heures du matin, des individus se sont introduits dans le stade et ont sectionné les câbles

enterrés d'alimentation des projecteurs dans 4 chambres de distribution, et cela dans le but bien sûr de récupérer les métaux et le cuivre. Il se trouve que la police municipale est intervenue suffisamment tôt, pour qu'ils se sauvent mais il n'empêche que les dégradations étaient bien avancées, puisque la plupart des câbles étaient sectionnés en vue d'être volés. Je voulais simplement vous en parler. D'ailleurs, Bry sur Marne, deux jours avant au stade, s'était retrouvée avec le même type de dégradations mais dans le cas de Bry ils ont réellement enlevé les câbles qui étaient dans les caniveaux du stade à Bry sur Marne. Voilà. Depuis, cela a été réparé et nous avons fait une démarche auprès du procureur de la République et une démarche de nos assurances.

Je n'ai rien d'autre à ajouter dans les communications. Je vais demander que l'on vous distribue l'ensemble des textes concernant ces communications pour que vous puissiez les avoir avec vous.

Je vais passer maintenant à l'appel avant de passer au sujet principal de notre Conseil municipal de ce soir, qu'est le compte administratif, que notre collègue Mme RENOUIL va vous présenter.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Je vais donc demander à Mme MARTINEAU si elle accepte d'être Secrétaire de séance. Et comme modérateur, M. DELLMANN.

Nous avons les procès-verbaux des 4 juillet et 12 septembre. Avez-vous des remarques sur les deux procès-verbaux ?

Sur celui du 4 juillet, y a-t-il des remarques ? Merci.

Pour celui du 12 septembre, y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

12/82 - Exercice 2012 -Décisions modificatives n°1 - Budget général

M. le Maire.- Je passe donc la parole à Mme RENOUIL.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je ne comprends pas pourquoi on met en dépenses 52.000, alors que l'on avait sous-évalué de 52.000 la recette. Combien y a-t-il au départ d'une prestation de service ? C'est quand même surprenant. Vous annoncez un taux de 38 % de charges pour le prestataire. Et là, en fait on est à 100 %.

Mme RENOUIL.- Nous n'avions pas sous-évalué la recette uniquement de 52.000 euros. Mais pour équilibrer cette décision modificative, on n'a besoin que de 52.000 euros pour équilibrer. C'est la prestation de service qui est de 52,154. On aura des recettes que l'on touche au fur à mesure. C'est pour cela que l'on ne met pas le tout ici. C'est plafonné. L'ensemble de la rémunération de Ecofinance est plafonné à 89,900 euros. On va payer moins que 38 % de ce que l'on a gagné.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Merci.

12/83 - Approbation du compte administratif - Exercice 2011 - Budget principal

M. le Président.- Nous passons à l'approbation du compte administratif.

Mme RENOUIL.- On rappelle que le compte administratif est celui de l'exercice 2011 que l'on va valider. Il regroupe toutes les opérations du budget primitif, mais aussi tout ce qu'il s'est passé en termes de décisions modifications, comme celle que l'on vient de passer, mais qui concerne l'année 2012, et qui ont donc été autorisées préalablement par le Conseil municipal. M. le Maire quittera la séance avant la mise aux voix du compte administratif, mais je peux déjà vous le présenter.

Vous saviez qu'en fin 2010, les résultats cumulés étaient au total de 4.088.000 euros dont 8.426.000 en positif pour le fonctionnement et 4.338.409 pour les investissements. Nous avons viré à la section investissement 2.686.000. Sur l'année 2011, nous avons réalisé un bénéfice tant sur la section des investissements de 1.704.000, que sur

la section de fonctionnement pour 4.081.000 euros. Ce qui nous donne un résultat 2011 de plus de 5.836.000 d'euros. Ce qui nous fait un résultat cumulé à fin 2011 de 7.238.640,1. Ce sont des chiffres plutôt positifs qui tiennent compte d'un emprunt que nous avons encaissé en début d'année et d'un autre que nous avons encaissé en fin d'année. Cela reste des chiffres tout à fait bons pour supporter les années suivantes.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des remarques ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, tout d'abord une petite précision sur les demandes d'information, notamment la demande d'information de David JOURDAN qui voulait avoir communication du compte administratif. J'ai donc précisé qu'avant, on recevait ces comptes administratifs au format numérique. J'ai bien compris, dans la commission du règlement intérieur, qu'il était prévu que l'on retrouve les éléments en numérique. Mais, depuis deux exercices, on n'a plus aucun budget, ni primitif, ni compte administratif au format numérique. Quand c'était au format numérique, on pouvait les envoyer aux quelques personnes à Nogent qui s'intéressent aux comptes. Il n'y en a pas beaucoup, mais c'est vrai que, à défaut de le donner, vous pourriez, je pense, facilement le mettre en ligne sur Internet. Ce ne serait pas tellement... cela ne poserait pas tellement de problèmes, je pense.

Alors, si l'on parle du compte administratif, vous nous faites une présentation plus tard du compte administratif ou c'est... ? On s'arrête là ?

Mme RENOUIL.- On en a déjà beaucoup parlé au moment du budget 2012. A moins que ce soit vraiment une demande générale, auquel cas on peut aller plus loin, vraiment on en a beaucoup débattu lors de la commission des finances aussi.

M. le Maire.- On ne va pas recommencer les travaux de la commission des finances.

M. GILLES.- Non, c'était pour ne pas vous empêcher de faire votre présentation, si vous comptiez la faire.

M. le Maire.- Je vous l'aurais dit.

M. GILLES.- Je voulais faire une comparaison qui est toujours fort appréciée, avec la commune du Perreux. Malheureusement, les comptes du Perreux ne sont pas en ligne. Je ne peux donc pas la faire.

M. le Maire.- Il fallait leur dire.

M. GILLES.- C'est un coup du ministère des finances. Ils ont été perturbés par les élections, sûrement.

Simplement, j'ai repris le contrat de mandature, notre exercice qui est aussi un moment agréable. Je rappelle quand même que le contrat de mandature prévoyait 3 % d'augmentation par an pour les dépenses de personnel, 2 % pour les autres charges de fonctionnement. Cela donnait normalement à peu près 2,50 sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Cette année, dans votre compte 2011 vous affichez 4,15 % d'augmentation. Vous dépassez encore largement le contrat de mandature. C'est vrai qu'il y a eu l'intégration du conservatoire, ce que l'on retrouve dans les dépenses de personnel mais, normalement, ce que l'on a retrouvé en plus dans les dépenses du personnel, on devrait le retrouver en moins dans les autres charges.

M. le Maire.- C'est surprenant que vous ne l'ayez pas dit en commission des finances, cela.

M. GILLES.- Oui mais...On est là pour donner son avis sur le compte décision modificative.

M. le Maire.- Oui peut-être, mais il n'y a pas de public en commission des finances. C'est peut-être pour cela que vous restez muet pendant toutes ces commissions.

M. GILLES.- Je n'y étais pas, à la commission des finances.

M. le Maire.- Ces chiffres là, Monsieur GILLES, nous en avons parlé aussi, comme l'a dit Mme RENOUIL, lors de la présentation du budget 2012, puisque j'ai fait un résumé des engagements tout en faisant un bilan de l'année 2011 devant vous tous. Et vous n'avez pas non plus fait de remarques particulières. Vous attendez aujourd'hui pour les faire.

M. GILLES.- On n'avait pas le compte administratif à l'époque. Je vous le rappelle. Vous étiez le seul à l'avoir. On ne l'a eu que pour ce Conseil municipal.

M. le Maire.- Vous ne trouvez pas que c'est un peu normal que la personne en charge de la gestion de la ville ait des informations ?

M. GILLES.- Il est sûr que si l'on a des informations, c'est plus facile.

M. le Maire.- En général, quand on pilote une voiture, on regarde le compteur. Vous voyez, nous avons des informations tous les mois. Heureusement, on ne marche pas à l'aveugle. A un moment donné, j'ai forcément plus d'informations que vous. Si vous voulez venir dans la majorité municipale, je vous propose de travailler avec Mme RENOUIL. Là, vous les aurez en même temps que nous.

M. GILLES.- Je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne idée.

M. le Maire.- Cela dépend. Ce sont des mots que, moi, je ne prononcerai pas, vous voyez.

M. GILLES.- Je termine quand même. Je vous donne ma position en tant que représentant de l'opposition, surtout qu'en plus...

M. le Maire.- Représentant d'une partie de l'opposition.

M. GILLES.- L'autre partie est malheureusement absente ce soir.

Après la bonne nouvelle du compte administratif quand même, c'est le niveau des recettes. Cela, tout le monde peut s'en féliciter, avec la reprise effectivement des droits de mutation, les montants de PLD. Les montants de PLD, c'est une contrepartie en termes d'urbanisme. Mais je ne reviendrai pas sur le sujet. Ce qui est quand même notable, c'est l'augmentation des impôts et des contributions directes. On passe de 673 euros par habitant de contributions directes en 2010 à 707 euros par habitant. Cela fait quand même une augmentation de 5 %. Je sais que les taux n'ont pas bougé mais, pour les gens, cela veut quand même dire clairement qu'il y a une augmentation de 5 %.

M. le Maire.- Vous pouvez dire pourquoi ? C'est bien de faire un constat...

M. GILLES.- Parce qu'il y a une revalorisation des bases, bien évidemment.

M. le Maire.- Bien sûr. Si les bases augmentent, c'est bien parce que quelque chose s'est passé au plan de la richesse et de la capacité financière d'un certain nombre de familles. En général, c'est ainsi

que cela s'explique. Les taux n'augmentant pas, si les bases augmentent, c'est la valeur locative qui augmente. Et si la valeur locative augmente, c'est que la richesse des Nogentais augmente au fil des années. Et ce, pour des raisons peut-être dont on pourrait débattre à un autre moment.

M. GILLES.- Le point le plus négatif, c'est l'augmentation des impôts... de la dette, puisque je vous rappelle quand même que l'engagement était de ramener la dette à 14 millions d'euros fin 2011. On est maintenant à 22,8 millions d'euros. Vous avez fait trois emprunts pour 5,5 millions d'euros en 2011. Cela représente quand même une augmentation de l'endettement de 23 %. La contrepartie, on commence à la voir apparaître puisque les charges financières augmentent de 18 %. Je dirai signal d'alerte sérieux.

Vous comprendrez bien sûr qu'avec tous ces indicateurs négatifs par rapport au contrat de mandature, je ne pourrais que voter contre votre projet, votre compte administratif.

C'était sur la position sur le compte lui-même. Après, moi j'ai un autre problème. En regardant le compte administratif, j'ai essayé de comprendre le chaînage entre le budget primitif et le compte administratif. Je dois être sûr d'avoir bien tous les documents. A priori, il n'y a eu que trois décisions modificatives en 2011. Je pense que l'on est bien d'accord là-dessus.

Si je reprends ces données, il y a un compte qui m'intéresse, puisque l'on en a déjà parlé plusieurs fois dans cette enceinte, c'est le compte 65-31. Pour décoder, ce sont les indemnités des élus. Et je voulais comprendre comment on était passé du chiffre du budget primitif au chiffre du compte administratif.

M. le Maire.- On vous l'a expliqué.

M. GILLES.- Justement, j'ai un petit problème. Franchement, je ne comprends pas.

M. le Maire.- Il n'y a pas que ce problème que vous avez, manifestement.

M. GILLES.- Il y a beaucoup de chose que je ne comprends, mais celui-là en particulier. Quand je regarde ce qui est inscrit dans votre budget primitif et dans votre compte administratif, je ne retrouve pas les mêmes choses dans les crédits ouverts. Les crédits qui ont été ouverts au niveau du budget primitif, si je reprends les chiffres,

donc indemnités des élus 65-31, c'est de l'autre côté. Je vais retrouver le chiffre tout de suite.

M. le Maire.- Nous n'allons pas reprendre les travaux de la commission.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, ce ne sont pas les travaux de la commission. Le problème, c'est la sincérité du compte administratif.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, je ne veux pas être désagréable mais, la dernière fois que je vous ai expliqué, j'ai passé quasiment une demi-heure à vous dire comment étaient calculées les indemnités des élus. J'ai donné le montant des indemnités de chacun des adjoints et des conseillers délégués. J'ai expliqué pourquoi il y avait eu un changement entre le réalisé d'une année et l'inscription l'année suivante, pleine année, d'une somme qui permet justement de couvrir ce qu'il avait été décidé et qui n'avait été appliqué qu'une partie de l'année précédente. Tout cela, je vous l'ai dit. Je vais vous redonner les documents, mais nous n'allons pas recommencer le débat de la commission des finances ici.

Aujourd'hui d'ailleurs, vient de sortir, il sera distribué demain, le compte rendu de la lettre sur le budget 2012, dans laquelle j'ai pensé, comme quoi j'ai été un peu perspicace, puisque j'ai repris les explications concernant ce sujet très important, je vous l'accorde, c'est vrai qu'il ne faut pas parler que de cela, c'est très important. Vous parlez des pavés chinois, vous parlez des indemnités des élus mais vous oubliez de dire par exemple que la capacité d'endettement de la ville est de l'ordre 4,43 ans alors que nous avons annoncé dans le contrat de mandature que l'on visait 5,4. Cela, par exemple, c'est un chiffre que vous n'osez pas prononcer. Au même titre qu'en matière de dépenses de fonctionnement constatées, nous avons une évolution inférieure à ce que nous avons annoncé dans le contrat de mandature. Mais cela, vous l'oubliez aussi. Vous préférez vous appesantir sur 20 ou 30.000 euros de différence entre 2011 et 2012 dans le budget primitif. Ce que j'adore chez vous, c'est que vous comparez toujours des réalisés à des prévisionnels. C'est très dur de vous suivre. Vous voyez, nous préférons comparer un compte administratif à un autre compte administratif, cela semble plus logique. Dans le terme budget primitif, il y a prévisions. Et les prévisions, en général elles ne sont pas toujours, dans le bon ou dans le mauvais sens d'ailleurs, respectées.

Mme RENOUIL.- J'ai juste trois mots à dire parce que, voilà, on entend beaucoup de "trucs. Moi, les signaux d'alerte de M. GILLES, on les a eus en 2008, on les a eus en 2009, on les a eus en 2011. On les a eus en 2010 aussi. Voilà, à chaque fois on allait droit dans le mur, on allait être obligé d'augmenter le taux d'imposition, on allait avoir un taux d'endettement monstrueux, on n'allait pas pouvoir investir...

Ce que je peux juste dire, c'est que le taux d'imposition pour l'instant est stable. Il est stable parce que ces comptes, on les regarde beaucoup, tout le temps, on travaille dessus. Les dépenses du conservatoire par exemple, oui, ce sont des dépenses supplémentaires en personnel. Oui, ce sont des dépenses inférieures en subvention que l'on donne. Mais, oui aussi, ce sont des recettes supplémentaires parce que ce que donnait les familles avant au conservatoire, maintenant elles le donnent à la ville. Il ne faut pas oublier non plus cette partie. Je peux vous dire que tout cela on le regarde, on le suit. Ce qui nous permet aujourd'hui de vous dire que l'on ne va pas droit dans le mur, que l'année dernière le résultat cumulé 2008 était de 4 millions d'euros, que le résultat cumulé à fin 2011 est de 7,2 millions, que notre taux d'imposition aujourd'hui dans la ville est un peu inférieur à celui de la moyenne des villes de la même strate et que chaque Nogentais doit 700 euros aujourd'hui au titre de l'emprunt alors que la moyenne de notre strate est à 1.000 euros.

Une opposition, elle doit bien sûr quand les choses ne vont pas bien. Elle peut même nous aider à faire en sorte que des choses aillent mieux. Mais tout le temps dénigrer le travail fait par les services administratifs qui sont derrière moi, tout le temps dénigrer le travail qui est fait avec les gens qui sont autour de cette table et qui travaillent vraiment au moment où l'on établit en particulier le budget et qui suivent leurs comptes, qui font tout cela, et parallèlement nous dire que, oui vous vous êtes augmenté, de je ne sais plus combien de pour-cent, alors que vous savez très bien ce qu'il s'est passé, c'est-à-dire que deux adjoints ont disparu et qui ont dû être remplacés par trois conseillers, la somme du tout est peut-être un peu supérieure mais moi, personnellement, je n'ai évidemment rien perçu de plus.

Je trouve cela extrêmement malhonnête et un peu trop facile. Voilà c'était mon "coup de gueule" et ce sera le seul de l'année. Bonsoir.

M. le Maire.- J'enchaînerai, vous m'excuserez, pour vous rappeler que, depuis 2001, j'ai volontairement décidé de ne percevoir que 30 % de mon indemnité alors que je pouvais en percevoir 90 %. Cela, vous oubliez de le dire.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Il y a l'agгло.

M. le Maire.- Il n'empêche que d'autres ne le faisaient pas.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) L'agгло, théoriquement, il y avait 0 rémunération pour les élus de mon temps.

M. le Maire.- Oui bien sûr.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Oui, c'est une réalité.

M. le Maire.- Je tiens à vous dire, Madame DEBAECKER, que la communauté d'agglomération, c'est tous les deux ans. Et deux ans sans indemnité quand vous n'êtes pas président. On peut faire des comptes autant que vous voulez. Il n'empêche que l'indemnité du Maire qui pourrait être de 4.000 euros, depuis 2001 quelles que soient les vicissitudes, je perçois 1.300 euros. D'accord ? Et cette somme est répartie au niveau des conseillers délégués. Les adjoints ont même accepté de baisser leurs indemnités depuis le début puisqu'elles sont de 1.200 euros alors qu'elles pourraient être de 1.400 euros.

Je ne veux pas de ces procès d'intention. Ils sont trop faciles, Monsieur GILLES. Vous savez comment cela s'appelle dans un certain nombre de pays ? Non pas de la démagogie mais un mot que je ne prononcerai pas ce soir parce que ce n'est pas le lieu.

Vous pouvez sourire, vous pouvez vous moquez, vous pouvez avoir une langue pointue. Il n'empêche que les chiffres sont là. Vous aurez beaucoup de mal à nous expliquer que la gestion de cette Ville est une gestion inquiétante. Elle n'inquiète que vous a priori. Vous êtes le seul à porter des jugements aussi négatifs en Conseil municipal. Ce que j'adore, c'est que vous ne dites rien en commission des finances ou vous n'y venez pas, comme celle que conduisait votre liste. A quoi servent les instances qui sont pour discuter, dialoguer ? Les questions que vous posez, j'y ai répondu deux fois de suite. Le document qui va sortir, la lettre sur le budget primitif, l'explique une nouvelle fois.

Ce qui s'est passé, je le dirai pour la dernière fois, c'est qu'en cours d'exercice, suite au décès de deux de nos collègues, j'ai été amené à demander à certains conseillers municipaux de prendre des compétences de conseillers délégués. Pour ce faire, comme nous avons inscrit au budget une somme qui était la somme pour l'exercice 2011, il fallait faire un mouvement de crédits au sein du compte 65 pour permettre de donner une indemnité à des personnes qui passent du temps au service de cette collectivité. Cela veut dire qu'à la fin, cette indemnité, par ce mouvement de compte à compte, a été assurée pour un certain nombre de mois. Le résultat est supérieur à ce qu'il avait été prévu dans le budget primitif 2011. Pour le budget primitif 2012, nous avons mis sur une année pleine les chiffres qui étaient partiels sur l'année précédente. Point. Vous ne l'avez pas vu. Pourquoi ? Parce qu'il y a aussi, dans la mécanique budgétaire, la possibilité de faire des virements de compte à compte au sein d'un même chapitre. Cela existe. C'est ainsi que cela fonctionne dans pas mal de chapitres, y compris d'ailleurs quand on a besoin de rééquilibrer par exemple les dépenses en matière de bâtiments, par rapport à la voirie et à d'autres points de ce genre.

Voilà la seule explication que je peux trouver. Il n'y en a pas d'autres.

Je vous en prie.

M. GILLES.- Je crois que ce n'est pas la peine de débattre. En tout cas, la démonstration est faite qu'il ne vaut mieux pas que je vienne travailler avec vous. Moi je suis désolé, à partir du moment où au budget primitif on nous avait annoncé une augmentation de 0,5 % sur cette ligne, et qu'au compte administratif on retrouve 9,5 %, le tout sans que ce ne soit jamais passé en décision modificative, j'estime que, quelque part, il y a tromperie. Voilà. Après, vous pouvez dire que tout cela est tout à fait normal, qu'il y a de très bonnes explications. Moi je pense que sur des sujets pareils, on se doit d'être transparent.

M. le Maire.- Vous avez vu, vous avez regardé quand même ce qu'il y a dans ce chapitre ? Il n'y a pas que les indemnités des élus. Vous le savez ?

M. GILLES.- J'ai regardé. Dans chaque décision modificative, vous nous faites des modifications sur quelques milliers d'euros.

M. le Maire.- Vous le savez, cela ?

M. GILLES.- Vous auriez pu afficher cette modification.

M. le Maire.- Ces mouvements au sein d'un chapitre, nous ne les passons pas tout le temps en décision modificative. Surtout quand ce sont des chiffres de ce niveau. Les décisions modificatives, c'est quand on modifie le montant lui-même du chapitre. Il faut suivre un peu. Au sein d'un même chapitre, nous ne passons pas...

En plus, si vous vous moquez de moi...

M. GILLES.- Vous dites qu'il faut suivre.

M. le Maire.- Eh oui, Monsieur, il faut suivre. Le nombre de remarques que vous nous faites, qui manifestement démontrent que vous avez une perception de la M14 personnelle, qui n'est pas celle que normalement on applique. Une décision modificative est décidée et présentée au Conseil municipal quand on veut affecter une part de nos provisions et quand on modifie le montant du chapitre. Mais au sein d'un chapitre, les mouvements, heureusement, on ne va pas réunir le Conseil municipal quand on "balance" d'un sous-chapitre à un autre 10.000 euros, 15.000 euros ou 20.000 euros pour faire fonctionner les activités de la collectivité. Il faut se rappeler de cela simplement. Et vous pouvez bien sûr vérifier à n'importe quel moment auprès du service financier tous ces mouvements. Ces informations sont libres d'accès à tout le monde, pas simplement aux conseillers municipaux, à tout habitant de la ville qui peut venir, après demande, au service financier vérifier ces comptes. Ils sont ouverts à tout le monde.

L'on n'arrivera jamais à dire que ce compte administratif n'est quand même pas si mauvais que cela puisque, globalement, il nous permet quand même de réinjecter dans le budget primitif 2012 une somme qui n'est pas négligeable. Enfin, il vaut mieux que ce soit nous qui le disions parce qu'il ne faut pas attendre de compliments de la part de certains conseillers qui sont autour de cette table.

On va passer le stationnement et je sortirai pour les deux.

12/86 - Approbation du compte administratif - Exercice 2011 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

(M. le Maire quitte la séance et Mme RENOUIL prend la présidence de la séance)

Mme RENOUIL.- On va d'abord approuver, si vous le voulez bien, le compte administratif de la ville.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Au niveau maintenant de l'approbation du compte administratif pour le budget annexe des parkings.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

On peut rappeler M. le Maire.

(M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence du Conseil municipal)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant.

12/84 - Détermination du résultat compte administratif -Exercice 2011 - Budget principal

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières ? On est cohérent avec ce qui a été fait, il y a quelques instants.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'il y avait des votes contre, ils seraient cohérents avec le vote précédent.

12/85 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2011 - Budget général

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/87 - Détermination des résultats compte administratif 2011 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

12/88 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2011 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci bien.

12/89 - Permission générale d'occupation du domaine public par le SEDIF et Véolia Eau d'Ile de France SNC

M. le Maire.- M. PASTERNAK devait rapporter. C'est en fait un rapport qui consiste à m'autoriser pour occupation du domaine public, les canalisations d'eau potable et leur accessoires, compteurs et branchements, puisque le SEDIF a revu une partie de l'exploitation, et ce depuis début 2011. Il était nécessaire de demander au Conseil municipal d'accorder une permission générale de voirie au SEDIF et à son délégataire surtout, Véolia Ile de France SNC au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations d'eau potable et leurs accessoires. Cette permission arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/90 - Avenants n°3 et 4 à la délégation de service public de la restauration collective avec Avenance Enseignement Santé

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Je profite de cette délibération pour vous dire que nous discutons actuellement avec la vice-présidente chargée des lycées à la région, pour trouver une solution au problème de restauration scolaire à Branly. Nous mettons à disposition de la région des locaux de l'espace Marie Curie, tous les jours, pour accueillir près de 200 élèves en restauration scolaire rue Smith Champion. Nous sommes en train de réfléchir à une solution pérenne qui n'est pas facile à trouver mais, enfin, on essayera d'être prêt pour la rentrée 2013 et de trouver une solution qui devrait être mise en place pour la rentrée 2013.

Mme DELANNET.- Il faut savoir qu'ils nous ont redemandé pour 2012-2013, pour la prochaine rentrée, de prévoir encore une possibilité de les accueillir.

M. le Maire.- Il nous faut pas moins d'un an pour trouver une solution.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/91 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? Ce sont des mouvements... Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/92 - Création d'une vacation au sein du service logement

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes de précisions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, d'habitude je suis plutôt tenté de dire qu'il n'y a pas besoin de recruter au service logement, puisque l'on a confié la gestion à Valophis. Mais là, j'interviendrai plutôt dans l'autre sens, puisque je vous ai alerté sur les problèmes de sécurité. Je crois quand même qu'il y a matière à être très vigilant. On m'a informé que, finalement, Valophis, sûrement suite à votre intervention et je vous en remercie, n'a pris contact que ce matin alors que l'arrêté de mise en demeure se terminait ce week end pour refaire les travaux de sécurité en urgence. Je crois qu'il y a là, vraiment un peu de laisser-aller dans la maintenance. Il n'y a pas que sur la résidence Foch qu'il y a des problèmes. Je suis allé visiter aussi d'autres appartements à la demande de locataires qui se sont plaints de l'état des salles de bains, des sanitaires et des cuisines. A chaque fois, on leur répond : oui mais il faut attendre la réhabilitation. Sachant quand même que Valophis était censé démarrer les réhabilitations au 1^{er} janvier 2010. Le recours ne peut pas servir de prétexte puisqu'il n'est pas suspensif. Je pense qu'au niveau du

service logement, je ne sais pas ce que vous comptez faire mais il serait nécessaire d'avoir un regard attentif sur la capacité de Valophis à mieux répondre en termes de maintenance, mais avec les sujets de sécurité qui vont derrière. Ce que l'on m'a montré, notamment par exemple le fait que les extincteurs n'étaient plus contrôlés et quand on signale cela à Valophis, au lieu de les contrôler, il les enlève, cela veut dire que s'il y a un incendie, les gens sortent sur le palier, il n'y a plus d'extincteurs, les balcons qui ne sont pas entretenus, les problèmes de sécurité électrique. Je pense que là on joue vraiment avec le feu. C'est un sujet sérieux, dont il faut essayer de faire prendre conscience à Valophis.

M. le Maire.- Vous savez, je trouve formidable votre intervention qui est d'ailleurs à la hauteur de vos autres interventions. Vous êtes à l'origine, avec un certain nombre d'autres personnes, d'un recours qui, s'il n'est pas suspensif, pourrait remettre en cause le bail emphytéotique entre la ville et Valophis. Et vous dites que, comme il n'est pas suspensif, Valophis pourrait faire les travaux. Oui, il n'est peut-être pas suspensif mais s'ils font les travaux, quand votre recours sera jugé sur le fond, en supposant que le bail emphytéotique soit annulé, Valophis aura fait des travaux dans le cadre du protocole que nous avons signé, mais qui ne seront plus de sa compétence. C'est trop facile d'allumer le feu et ensuite après de crier au feu. C'est un peu votre technique.

En ce qui concerne le problème justement dont vous avez fait état auprès de moi, je tiens à vous dire que je suis légèrement au courant quand même de cette situation pour la bonne raison que, si nous avons passé un bail emphytéotique avec Valophis, c'est parce que l'Office de Nogent n'avait pas les moyens de remettre en état autant d'immeubles. L'immeuble dont on parle, est un immeuble qui nécessite une intervention qui va avoir lieu l'année prochaine. Il est dans cette situation depuis environ six à sept ans parce que nous avons tenté, dans le cadre de l'Office Nogentais, de faire un certain nombre de travaux d'urgence mais, au fond, il était difficile d'engager des sommes importantes que nous n'avions pas.

Quand on parle des extincteurs et de tout cela, je pourrais vous donner le nom exact de la locataire qui passe son temps à inonder l'Office de Nogent et Valophis de courriers de tous types, nous la connaissons depuis longtemps. Je la connais depuis quelques années. Elle demande des travaux d'électricité dans son appartement. Il y a eu bien sûr une visite qui a entraîné la décision dont vous faites état, l'arrêté du préfet. Cet arrêté n'a pas été contesté dans les délais par Valophis. Mais Valophis a écrit au préfet du Val de Marne le 22 mai pour expliquer

un point très particulier. Nous en avons reparlé, pas forcément que pour le sujet que vous avez évoqué dans votre courrier. Valophis a donc signé une convention de partenariat avec la société Consuel visant à obtenir une attestation de conformité électrique pour chacun des logements à requalifier. Par conséquent, pour ces raisons, il s'étonne qu'une société qui s'appelle Promotelec fasse des prescriptions qui vont au-delà de la réglementation. Valophis va introduire un recours gracieux auprès du préfet du Val de Marne. Malgré cela, j'ai obtenu de Valophis une visite de ces deux logements très prochainement, puisqu'elle devrait être faite ou elle a été déclenchée, je ne sais. En tout cas, c'est prévu. Un inspecteur de Consuel réalisera des diagnostics de mise en sécurité technique. A l'issue, Valophis Habitat s'est engagé auprès de moi à exécuter les travaux strictement réglementaires qui lui incomberont. Derrière, bien sûr cela ne remet pas en cause la réhabilitation prévue.

Je dois dire que, quand vous parlez des balcons, c'est un manque d'entretien sur un nombre d'années important qui a entraîné un certain nombre de faiblesses sur les balcons. Nous les avons consolidées à une époque, mais il faut refaire complètement la façade, l'isolation et forcément consolider un certain nombre d'éléments qui sont défailants. Des maçonneries sont fissurées. Ce sont des immeubles qui ont été construits dans la période des années 70-80. Connaissant particulièrement bien le patrimoine de l'Office, ce sont des bâtiments plus récents qui ont vieilli beaucoup plus vite que des bâtiments anciens comme ceux qui sont au 134 voire les HBM de la rue Anquetil et de la rue Théodore Honoré et Odile Laurent. Le type de construction de l'époque, c'est vrai, n'a pas permis de porter, d'amener ces bâtiments aujourd'hui à une situation plus logique et assurant la sécurité que peuvent exiger les habitants de ces logements.

Le processus est enclenché. Mais il est vrai que, dans le plan stratégique patrimonial 2008-2013, Valophis a pris l'engagement d'investir 1,5 million d'euros par an, pendant dans cinq ans. Ils seront affectés à la requalification, entre autres électriques des logements avant relocation. Nous sommes sur le processus. Il n'y a plus que quelques semaines, quelques mois à attendre la mise en œuvre du plan. En attendant, il y a le dispositif dont je viens de vous parler, qui pourrait permettre déjà au moins une mise en sécurité si l'examen, le passage de la société Consuel le prouve. Le sujet est bien pris en compte.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Il ne vous a pas échappé que c'est une mission qui est confiée à l'ancienne directrice de l'Office HLM. Contrairement à ce que vous disiez Monsieur GILLES, la ville est toujours en charge du service logement. On ne l'a pas décentralisé auprès de Valophis. Nous avons pour mission, en tant que ville, de prendre les demandes de logement, d'élaborer les dossiers, de les suivre et de mettre les demandeurs en face des bailleurs sociaux, et pas forcément Valophis. Nous les mettons en face d'un certain nombre de bailleurs privés comme 3F et d'autres qui sont présents dans la ville. Cette mission, cette vacation consiste à ne pas embaucher et former quelqu'un alors que nous avons une personne qui connaît bien ce sujet et qui peut, par le canal d'une mission dont les vacations sont limitées à 325 euros bruts mensuels, nous permet de faire fonctionner ce service logement dans de bonnes conditions.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. GILLES.- Au contraire, j'ai dit que d'habitude j'étais tenté de voter contre mais là, je pense qu'il est nécessaire que la ville ait un regard.

M. le Maire.- D'accord, très bien.

Le rapport est adopté.

12/93 - Revalorisation de la participation des familles au titre des études surveillées - Année 2012/2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

Mme DELANNET.- Vous voulez que je vous donne les chiffres ? Non, cela va.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/ 94 - Mise en place d'un service de paiement en ligne des prestations crèche, accueil de loisirs, portion payante de cantine, ateliers du soir

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- C'est ce qu'attendent beaucoup de familles pour leur faciliter la vie, sachant que les cartes de paiement opérationnelles en ligne sont quasiment toutes les cartes existantes. On passe aussi bien de la carte Visa, Master Card, American Express, Diners Club, etc.

Mme DELANNET.- Je ne les ai pas citées.

M. le Maire.- Je veux dire par là que c'est une palette de dispositions qui permettent maintenant de gagner du temps et surtout aussi de sécuriser ce type de prestation.

Mme HESLOUIN.- Simplement, une précision. Il y aura un seul paiement pour les prestations que vous indiquez ? Ou il faudra pour chaque prestation faire le paiement en ligne ? Par exemple, si vous avez un enfant qui va au centre de loisirs et qui participe à la cantine, etc., la maman ou le papa va-t-il payer une seule fois par l'intermédiaire de ce que vous proposez ? Ou bien faudra-t-il faire deux versements par Internet ?

Mme DELANNET.- Il faudra faire plusieurs versements par Internet, puisqu'il y a une facturation pour tout ce qui est restauration scolaire, le périscolaire le soir ou les ateliers...

M. le Maire.- On est obligé de séparer.

Mme HESLOUIN.- (*hors micro*) Ce n'est pas caisse commune.

Mme DELANNET.- Voilà mais c'est une facture mensuelle. En revanche, pour tout ce qui est périscolaire, c'est une seule facture pour le matin et le soir. Et puis, il y aura la restauration effectivement.

M. le Maire.- Notamment pour la restauration puisque nous sommes en délégation de service public. Il faut qu'on l'isole.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci bien.

12/95 - Convention d'habilitation informatique dénommée HI ME EAJE ALSH 2012 concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de la CAF des informations relatives au fonctionnement et aux disponibilités au sein des structures d'accueil petite enfance

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

12/96 - Masters de pétanque - Convention de partenariat avec l'Amicale club des boulistes

M. le Maire.- M. RASQUIN n'étant pas là, je vais rapporter.

Il vous est demandé, dans ce rapport, de valider la relation de partenariat qui fait l'objet d'une convention concernant les Masters de pétanque qui se dérouleront les 13 et 14 septembre 2012. Nous souhaitons associer l'Amicale club des boulistes de Nogent à cet événement et faire en sorte que cette association soit impliquée dans la perception des droits d'entrée pour faciliter les choses vis-à-vis de cette perception, si c'était la régie municipale qui le faisait. Comme ils vont avoir bien sûr une recette grâce à cette convention, eh bien l'association renonce par la signature de la convention au bénéfice de la subvention de 2.000 euros prévue pour 2012. On fait un échange. Cela nous permet, par cette convention, de ne pas mettre en place une régie spécifique pour

percevoir les droits d'entrée au Baltard. En plus, il y a des problèmes de TVA dont on ne parle pas.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 25 voix pour, dont 9 pouvoirs (MM. PASTERNAK, FONTAINE, Mme RYNINE, MM. EYCHENNE, HIRT, RASQUIN, Mmes NATAF, FONTAINE, M. SAJHAU), 2 abstentions (Mme DEBAECKER, Mme HESLOUIN) et 2 voix contre (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK).

12/97 - Convention de partenariat avec l'association Nogent amitiés internationales Beauté Plaisance pour la mise en place d'un séjour à Siegburg organisé par le service sport jeunesse

M. le Maire.- M. RASQUIN n'est toujours pas là.

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

Mme HESLOUIN.- J'ai une question. Pourquoi Nogent Amitiés Internationales ne prend pas en charge sur son propre budget, ce déplacement ? De notre temps, on prenait cela en charge. Vous demandez à la ville une participation pour ce voyage. Pourquoi ? L'association n'a pas les moyens de payer ?

Mme THOME.- Madame, le pôle jeunesse a son budget. Nogent Amitiés internationales participe, mais le pôle jeunesse a son budget pour monter cela, parce qu'il a des subventions européennes assez importantes.

M. le Maire.- Il faut, pour obtenir les aides au plan européen, que le pôle jeunesse soit partie prenante. L'aide de Amitiés internationales vient là pour diminuer l'effet de cette opération du pôle jeunesse. Parallèlement à cela, le pôle jeunesse, grâce à sa participation, va pouvoir argumenter vis à vis des dispositifs européens pour obtenir lui-même... parce que l'addition des deux ne fera pas la dépense totale. Il faut que l'on aille chercher quand même des subventions en plus.

M. GILLES.- J'ai du mal à comprendre pourquoi on demande à des jeunes qui vont aller en Allemagne, de savoir manier la

langue anglaise. Pourquoi on n'a pas demandé la langue allemande ? Ce serait quand même plus naturel.

M. le Maire.- On n'en aurait quasiment pas.

M. GILLES.- Il y a quand même beaucoup de jeunes qui apprennent l'allemand et, justement, il faut les encourager. C'est plutôt dans ce sens.

M. le Maire.- Ils sont là en ce moment. On les a accueillis aujourd'hui, je crois.

Mme DELANNET.- Hier.

Mme THOME.- Ce sont des rencontres européennes. L'anglais est la langue véhiculaire européenne. En ce qui concerne les Allemands, nous en recevons souvent.

M. le Maire.- Pour que les jeunes puissent parler avec les Allemands de Siegburg, les Polonais de Boleslawieck, a priori au plan européen, il nous est demandé que ce soit l'anglais qui soit la langue véhiculaire. Ce qui ne nous charme pas mais c'est ainsi. On préférerait d'ailleurs que ce soit le français plutôt que l'anglais.

M. GILLES.- Bientôt, on nous demandera de parler chinois !

M. le Maire.- Non, pas pour l'instant. Vous avez remarqué que ce ne sont pas des ouvriers chinois qui sont venus poser le granit chinois.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

12/98 - Adhésion au syndicat mixte du secteur central du Val de Marne - Infocom 94 de la commune de Mandres les Roses

M. le Maire.- C'est un rapport traditionnel lorsque, au sein du syndicat mixte dans lequel la ville de Nogent est partenaire depuis de très nombreuses années, arrive un nouvel adhérent. Il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes à Infocom. C'est le cas pour ville de Mandres les Roses. Il vous est donc demandé de donner votre accord pour cette adhésion.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

12/99 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme HESLOUIN.- Monsieur le Maire, pouvez-vous nous parler de la passation de l'avenant avec l'association la Halte Fontenaisienne ? Il me semble me rappeler qu'elle avait des petits problèmes, il n'y a pas si longtemps. Je vois que vous mettez à disposition, moyennant la gratuité. Je voulais en savoir plus.

M. le Maire.- C'est la décision 142.

En réalité, on renouvelle la convention que nous avons avec eux. C'est simplement cela. On la repousse pourquoi ? Simplement parce qu'ils avaient pris l'engagement de quitter ces locaux une fois leurs nouveaux locaux réalisés à Fontenay. Or, ils ont eu des problèmes de permis de construire, de disponibilités d'architectes, etc. Ils souhaitent donc prolonger d'une année. Pour l'instant, nous considérons que, une fois recadrés les quelques problèmes que l'on a eus au niveau des abords, tout allait bien et puis il y a eu une dérive à un moment, tout cela a été repris en main et nous avons considéré que, dans le cadre justement des actions que nous souhaitons mener vis-à-vis des SDF, il était bon qu'on les aide une année de plus en attendant l'ouverture de leurs nouveaux locaux.

Mme RENOUIL.- En conseil de quartier, des problèmes liés au niveau des abords ont été soulevés le mois dernier et la réunion d'hier soir a confirmé que le problème avait été résolu.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur les décisions du Maire dans le cadre de l'article 2122 ? Il n'y en a pas.

Je vous donne rendez-vous... Sachez, on vous l'a écrit, que le dernier Conseil municipal avant les vacances sera le 9 juillet. Il était prévu le 2 juillet. Seulement, dans le cadre des délégations de service public pour la petite enfance, il nous fallait respecter un délai pour passer au Conseil après la réunion de délégation de service public. Nous avons besoin d'une semaine pour être vraiment dans les clous. Par conséquent, nous avons reporté le Conseil au 9 juillet. D'autres rapports seront présentés, entre autres des rapports concernant l'urbanisme qui sont importants pour respecter un certain nombre d'engagements que nous avons décidé de prendre sur des dossiers comme ceux dont M. DAVID a parlé au début du Conseil.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie de votre participation.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne